

ARRÊTÉ N°2024-00164-1 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Olivier Renault

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Analyse et politique économique [Economie Comportementale et Appliquée]	- Ludovic Julien - - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglèna JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-2 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
 Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
 Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
 Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
 Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Olivier Renault

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Analyse et politique économique [Economie Comportementale et Appliquée] - Apprentissage	- Ludovic Julien - - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
 Pour le Président, et par délégation,
 Madame la Vice-Présidente de Commission
 de la Formation et de la Vie Universitaire,
 Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-5 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Pierre PARIENTE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Contrôle gestion et audit organisationnel [Audit organisationnel]	- Thomas LESOBRE - Sophie MOSTACCHI - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-6 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Pierre PARIENTE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Contrôle gestion et audit organisationnel [Audit organisationnel] - Apprentissage	- Thomas LESOBRE - Sophie MOSTACCHI - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-7 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Pierre PARIENTE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Contrôle gestion et audit organisationnel [Contrôle de gestion]	- Thomas LESOBRE - Sophie MOSTACCHI - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-8 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Pierre PAREIENTE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Contrôle gestion et audit organisationnel [Contrôle de gestion] - Apprentissage	- Thomas LESOBRE - Sophie MOSTACCHI - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024.
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-9 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
- Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
- Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Antonia Lopez-Villavicencio

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Economie appliquée	- Valérie Mignon - Cécile Couharde - - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et Informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-10 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Kim Pham

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports	- Lionel Ragot - Paolo Melindi-Ghidi - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA

ARRÊTÉ N°2024-00164-11 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Eric LANGLAIS

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Economie du Droit	- Andreea COSNITA - Eric DARMON - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-15 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Didier Folus

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Finance [Banque Finance Assurance - Ingénieur d'affaires]	- Emmanuel Boutron - Aya Nasreddine - Béatrice de Séverac - Céline Barrédy - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-16 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Didier Folus

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Finance [Banque Finance Assurance - Ingénieur d'affaires] - Apprentissage	- Emmanuel Boutron - Aya Nasreddine - Béatrice de Séverac - Céline Barrédy - - - - - - -

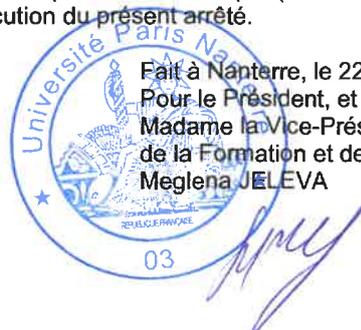
ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-17 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Didier Folus

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Finance [Finance d'entreprise]	- Emmanuel Boutron - Aya Nasreddine - Béatrice de Séverac - Céline Barrédy - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-18 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Emmanuel Boutron

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Finance [Finance d'entreprise] - Apprentissage	- Didier Folus - Aya Nasreddine - Béatrice de Séverac - Céline Barrédy - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-19 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Didier Folus

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Finance [Financement de Projets, financements structurés]	- Emmanuel Boutron - Aya Nasreddine - Béatrice de Séverac - Céline Barrédy - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-20 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Didier Folus

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Finance [Financement de Projets, financements structurés] - Apprentissage	- Emmanuel Boutron - Aya Nasreddine - Béatrice de Séverac - Céline Barrédy - - - - - - -

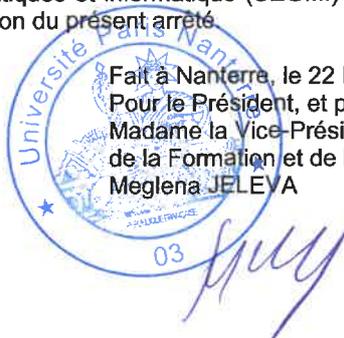
ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Méglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-21 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Aya Nasreddine

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Finance [Management de l'immobilier]	- Emmanuel Boutron - Didier Folus - Béatrice de Séverac - Céline Barrédy - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-22 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Aya Nasreddine

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Finance [Management de l'immobilier] - Apprentissage	- Emmanuel Boutron - Didier Folus - Béatrice de Séverac - Céline Barrédy - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-23 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
 Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
 Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
 Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
 Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Didier Folus

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Finance [Manager en assurance] - Apprentissage	- Emmanuel Boutron - Aya Nasreddine - Béatrice de Séverac - Céline Barrédy - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



ARRÊTÉ N°2024-00164-24 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
- Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
- Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- RAKIZ Asma

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Gestion de production, logistique, achats [Lean management] - Apprentissage	- FOUQUE Thierry - COURTOIS Vincent - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-25 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
- Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
- Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- TITE Thycia

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Gestion de production, logistique, achats [Performance de la Supply Chain]	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-26 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Eric PEZET

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention GRH [Gestion stratégique des ressources humaines et Numérique] - Apprentissage	- Annaig Leroux - Marie-Aude DUPONT - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-27 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Marc BAUDRY

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Innovation, entreprise et société	- Sana BEN HAMIDA - Jean-François PRADAT-PEYRE - - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-28 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
- Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
- Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Marc BAUDRY

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Innovation, entreprise et société - Apprentissage	- Sana BEN HAMIDA - Jean-François PRADAT-PEYRE - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-30 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Simoni Gilda

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Management stratégique [Management stratégique international]	- Simon Patrick - Grignon Audrey - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-32 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
- Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
- Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Simon Patrick

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Management stratégique [International strategic management]	- Simoni Gilda - Grignon Audrey - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-33 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Laure LAVORATA

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Marketing, vente [MOI : Marketing opérationnel international]	- Fanny POUJOL - Béatrice BELLINI - - - - - - - - - -

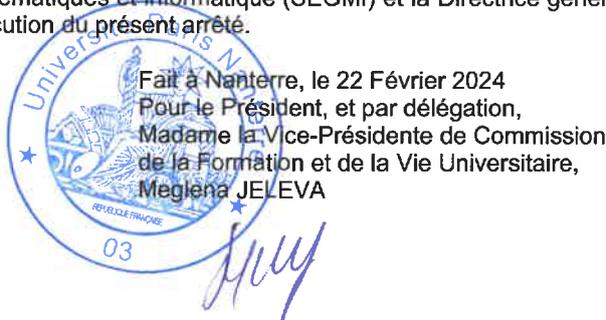
ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-34 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Béatrice BELLINI

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Marketing, vente [MOI : Marketing opérationnel international] - Apprentissage	- Fanny POUJOL - Laure LAVORATA - - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA ★



ARRÊTÉ N°2024-00164-35 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Claire HANEN

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention MIAGE [Systèmes d'Information fiables et intelligence des données]	- François DELBOT - Marta RUKOZ - Jean-François Pradat-Peyre - Valentin Bouquet - Pascal POIZAT. - Sonia GUEHIS - Fabrice LEGOND AUBRY - Souheib BAARIR - Emmanuel HYON - Marie-Pierre GERVAIS - Rafael ANGARITA - Sana BEN HAMIDA -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-36 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Claire HANEN

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention MIAGE [Systèmes d'Information fiables et intelligence des données]- Apprentissage	- François DELBOT - Marta RUKOZ - Jean-François Pradat-Peyre - Valentin Bouquet - Pascal POIZAT - Sonia GUEHIS - Fabrice LEGOND AUBRY - Souheib BAARIR - Emmanuel HYON - Marie-Pierre GERVAIS - Rafael ANGARITA - Sana BEN HAMIDA -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-37 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Claire HANEN

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention MIAGE [Systèmes d'Information fiables et intelligence des données] - Apprentissage	- François DELBOT - Marta RUKOZ - Jean-François Pradat-Peyre - Valentin Bouquet - Pascal POIZAT - Sonia GUEHIS - Fabrice LEGOND AUBRY - Souheib BAARIR - Emmanuel HYON - Marie-Pierre GERVAIS - Rafael ANGARITA - Sana BEN HAMIDA -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-38 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Nicolas YOL

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Monnaie, banque, fin, assur [Banque - Conseiller Clientèle Professionnels]- Apprentissage	- Christophe Boucher - Francisco Serranito - Aurelien Saidi - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-39 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
- Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
- Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente:

- Pauline GANDRE

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Monnaie, banque, fin, assur [Banque, Monnaie, Marché]	- Christophe Boucher - Thomas CHUFFART - Aurelien Saidi - Francisco Serranito - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-40 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Thomas CHUFFART

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Monnaie, banque, fin, assur [Gestion des actifs]	- Christophe Boucher - Pauline GANDRE - Aurelien Saidi - Francisco Serranito - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-41 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Aurelien Saidi

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Monnaie, banque, fin, assur [Management du risque et de l'innovation en assurance] - Apprentissage	- Christophe Boucher - Francisco Serranito - Aurelien Saidi - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-42 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Francisco Serranito

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Monnaie, banque, fin, assurance [Opérations de Marché et Régulation des Risques] - Apprentissage	- Christophe Boucher - Nicolas YOL - Aurelien Saidi - - - - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-43 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Mathieu Grégoire

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Sciences économiques et sociales [Institutions, économie et société]	- Laurence Scialom - fabrice tricou - françois vatin - Eva Moffat - magali Dumontet - David LEPOUTRE - Sophie RETIF - Sophie HARNAY - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-44 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Président:

- Mathieu Grégoire

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Sciences économiques et sociales [Histoire de la pensée économique]	- Laurence Scialom - fabrice tricou - françois vatin - Eva Moffat - magali Dumontet - David LEPOUTRE - Sophie RETIF - Sophie HARNAY - - - - -

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs Le Président du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



ARRÊTÉ N°2024-00164-45 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente :

- Zetlaoui Mélanie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Statistique et éco du risque [Ingénierie de la fin, de l'assurance et du risque, Stat du risque]	- Patrice Bertail - Cécile Durot - Meglena Jeleva - Florent BARRET - Ana-Karina Fermin Rodriguez - Thierry Dumont - Nicolas Marie

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024

Le Président,

Philippe GERVAIS-LAMBONY



ARRÊTÉ N°2024-00164-46 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;

Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;

Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente :

- Zetlaoui Mélanie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Statistique et éco du risque [Ingénierie de la fin, de l'assurance et du risque, Stat du risque] - Apprentissage	- Patrice Bertail - Cécile Durot - Meglena Jeleva - Florent BARRET - Ana-Karina Fermin Rodriguez - Thierry Dumont - Nicolas Marie

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024

Le Président,

Philippe GERVAIS-LAMBONY



ARRÊTÉ N°2024-00164-47 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente :

- Zetlaoui Mélanie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Statistique et écodu risque [Ingénierie de la fin, de l'assurance et du risque, Gestion du risque]	- Patrice Bertail - Cécile Durot - Meglena Jeleva - Florent BARRET - Ana-Karina Fermin Rodriguez - Thierry Dumont - Nicolas Marie

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024

Le Président,

Philippe GERVAIS LAMÉONY



ARRÊTÉ N°2024-00164-48 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - MASTER

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.612-33 et suivants ;
Vu les procédures et calendriers d'inscription 2023-2024 adoptés par le Président de l'université ;
Vu la délibération n°2022/00186 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 11 décembre 2023 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 04 décembre 2023 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2024-2025, le comité de recrutement de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) est composée comme suit :

Présidente :

- Zetlaoui Mélanie

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1e an mention Statistique et écodu risque [Ingénierie de la fin, de l'assurance et du risque, Gestion du risque] - Apprentissage	- Patrice Bertail - Cécile Durot - Meglena Jeleva - Florent BARRET - Ana-Karina Fermin Rodriguez - Thierry Dumont - Nicolas Marie

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs La Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR de Sciences économiques, gestion, Mathématiques et informatique (SEGMI) et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 Février 2024

Le Président,

Philippe GERVAIS-LAMBONY